

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE.

*Londres, le 29 juin.* — Nous avons des arrivées de Lisbonne apportant des nouvelles du 15 juin : Tout y était tranquille. Le projet de mariage entre le duc de Nemours et la reine dona Maria était entièrement abandonné par suite de l'aveu de l'Angleterre pour une telle alliance. Aucun changement ultérieur n'a eu lieu dans le ministère, mais quelque mécontentement s'était manifesté par suite de l'économie introduite par les ministres.

Nos journaux s'occupent beaucoup des armemens de la Russie et des projets hostiles de ce gouvernement. Aujourd'hui ils annoncent, d'après des nouvelles de Calcutta, que les russes s'étaient embarqués d'une position (Nargishlah) dans le Cabul, et s'occupaient à la fortifier, afin d'y mettre une garnison. Ce bruit avait produit beaucoup de sensation à Calcutta.

Le bill que lord Morpeth a présenté à la chambre a, comme on sait, deux objets, savoir : de mettre un terme aux vexations résultant du système des dîmes, et de réaliser la résolution adoptée par la chambre des communes concernant l'appropriation. Le premier point sera obtenu à l'aide d'une composition permanente pour une taxe foncière déjà antérieurement proposée ; et la mesure introduite par lord Morpeth ne diffère pas en principe, si ce n'est qu'elle garde le silence sur le rachat des dîmes, des mesures antérieurement présentées par le dernier ministère. Il y a quelques différences dans les détails. Les propriétaires de dîmes ecclésiastiques recevront 75 pour cent sur la valeur antérieure de la dîme ; 30 pour cent seront remis. La différence de 5 p. c. sera remplie à l'aide des fonds permanents, et le million dont l'avance a déjà été faite restera au propriétaire de la dîme pour couvrir l'arriéré de 1834.

La seconde partie du bill est la plus importante : le ministère propose d'autoriser le lord lieutenant d'Irlande à suspendre la présentation à tout bénéfice devenu vacant, qui ne contenait pas en 1831 cinquante membres de l'église établie. Dans les paroisses contenant plus de cinquante membres, le bénéfice sera soumis à un règlement et lord Morpeth a fait mention de divers détails qui se rattachent à cette partie du bill. Toutefois, le fait principal, c'est qu'environ 860 bénéfices seront soumis à l'influence du bill et après qu'une somme aura été affectée au besoin du service religieux dans les bénéfices contenant plus de cinquante membres de l'église établie, il restera un excédant considérable qui sera appliqué à des objets moraux et religieux.

## FRANCE.

*Paris, le 30 juin.* — Une dépêche télégraphique reçue aujourd'hui annonce que Bilbao tenait encore le 27 à midi. (Débats.)

Cette locution *tenait encore*, n'est rien moins que rassurante. Le télégraphe s'exprimerait autrement, s'il existait quelque probabilité de délivrance. On ne conçoit pas comment avec 8,000 hommes Espartaco et Latre n'ont pu concerter quelque mouvement pour s'approcher de la ville par un autre point et la secourir. Le découragement que devait jeter parmi les carlistes la nouvelle de la mort de Zumalacarrégu, arrivée le 25, pouvait cependant fournir une occasion favorable de les attaquer dans les journées des 26 et 27. (Cour. franç.)

On a assuré à la bourse que Portugalette avait été prise par les carlistes.

On assure que l'emprunt dont M. de Frias voudrait obtenir la garantie de la part de la France,

de l'Angleterre et de Portugal, sera de vingt millions de francs.

Le nombre de volontaires recrutés en France pour l'armée de Marie-Christine sera, au besoin, porté à 10,000 hommes. Déjà 2,000 soldats et près de 400 officiers demandent à partir. Ils seront formés en petits corps, pour pouvoir agir plus efficacement contre les guérillas carlistes.

On lit dans une feuille de Paris :

« Il n'est bruit depuis ce matin que de la furtive désertion du général Donadieu, qui est passé tranquillement au service de don Carlos, sans que la police, que nous entretenons si chèrement sur les Pyrénées et ailleurs, ait porté le moindre obstacle aux desseins d'un homme qu'elle avait, cependant, tant de raisons de surveiller. Le héros de Grenoble arrivait de Prague, où il était allé prendre les instructions de Charles X, sans que ce voyage eût non plus éveillé le moins du monde l'attention des ministres de Louis Philippe. C'est chose étonnante que la mansuétude avec laquelle la police du juste milieu voit les faits et gestes des légitimistes les plus suspects. Et qu'on ne dise pas cependant qu'elle ferme les yeux, car, il y a peu de jours, elle a découvert dans un grenier, où il vivait pauvre et inoffensif, un malheureux jeune homme, condamné à deux ou trois ans de prison, par la cour d'assises de Lyon, pour avoir écrit un pamphlet de quelques pages contre la police doctrinaire. M. Giquet, qui manque d'agents pour faire surveiller le général Donadieu, n'en a trouvé que de reste pour faire traîner cet infortuné de brigade en brigade, jusqu'à une maison de détention située à une centaine de lieues de la capitale. »

On parle d'un prochain voyage que doit faire en Italie M. Thiers, menacé d'une maladie du larynx.

La *Revue de Paris* rapporte le fait suivant qui prouve de plus en plus la férocité avec laquelle sont traités les accusés d'avril :

Ces jours derniers des crieurs publics colportaient dans les rues le récit des événements qui s'étaient passés à l'Opéra. C'était simplement l'anecdote des deux prévenus d'avril, MM. Maillefer et Berane, qui, dit-on, avaient obtenu, sur parole, la permission d'assister à une représentation de l'Opéra. Un fait non moins chevaleresque, c'est la translation de cinq autres prévenus qui se sont rendus à pied de la Conciergerie au palais du Luxembourg, sous la simple escorte d'un huissier, et qui, dans la route sont entrés dans un café pour se rafraîchir. Parmi eux se trouvait M. Reyverchon, qui, selon d'autres journaux, avait au contraire, livré un combat à mort à dix gardes municipaux pour ne pas être transféré. »

Le 23 de ce mois, les habitants de la Ferté Milou ont célébré pour la troisième fois, la fête de Racine. A huit heures du soir, une foule nombreuse s'était réunie devant le monument élevé à sa mémoire, et jusqu'à minuit elle fit éclater son enthousiasme au milieu des divertissemens publics auxquels succéda une collation qu'avaient disposée les habitants du quartier dans lequel se trouve la statue du grand homme.

On regarde comme certaine la retraite de M. de Metternich ; cet événement pourrait avoir la plus haute influence sur l'avenir politique de l'Europe. (Impartial.)

Nous sommes priés d'insérer la lettre que M. Guyot-Syonnet, avoué à Paris, a adressée au rédacteur de la *Gazette de France* :

Monsieur le rédacteur,  
Je lis avec surprise dans votre journal le compte rendu que vous rendez de la mort de M. le baron Gros. Vous avez été induit en erreur sur les détails de ce triste événement.

M. Gros n'a pas été retrouvé dans la Seine, comme vous l'annoncez : son corps a été découvert dans une mare près de Meudon, dans laquelle il n'existe pas plus de trois pieds d'eau, il était tourmenté par le sang depuis quelque temps et plus souffrant depuis plusieurs jours. Sa famille a la certitude que dans la promenade qu'il avait entreprise pour prendre quelque exercice, il a été surpris par une suffocation sanguine, que l'absence de tout secours a rendue mortelle.

Pour ce qui me concerne, il n'est pas exact que M. le baron Gros soit venu la veille de sa mort me déposer son testament ; il me l'avait confié depuis plusieurs mois.

Assez de malheurs du genre de celui que vous signalez sont venus depuis quelque temps affliger la société, sans que le nombre en soit grossi par des suppositions qui ne peuvent qu'ajouter à la douleur d'une famille atteinte par une perte aussi affreuse.

Paris, le vingt-huit juin 1835.

Signé GUYOT-SYONNET.

Le village d'Inchy-Beaumont vient d'être témoin d'un trait de courage et de sang froid vraiment extraordinaire. Un meneur d'ours ayant demandé au boucher de cette commune un asyle pour un ours et quatre boules-dogues, celui-ci y consentit avec empressement, métamorphosa sa grange en lieu d'hébergement, et ces animaux féroces y furent soigneusement renfermés. Le lendemain, le boucher, voulut faire seller son cheval ; mais les harnais se trouvaient dans la grange, dont l'entrée était interdite, le maître des animaux qu'elle contenait en ayant emporté la clef : que fait le garçon boucher ? homme résolu et robuste, il franchit tout obstacle, enjambe une muraille qui divisait la grange jusqu'à la naissance du toit, saute et se trouve aussitôt assailli par des chiens et l'ours qui cherchent à le terrasser et à le dévorer. L'intrepide boucher soutient l'assaut ; il se fait une arme d'un bâton, en frappe ses ennemis, lutte avec eux de force, de vigueur, d'acharnement, d'animosité même, il s'adosse à la muraille, et conservant toute sa présence d'esprit, malgré les nombreuses et cruelles morsures dont les jambes sont atteintes, il frappe, écarte ses adversaires, les fatigue, les excède et finit par les dompter. Le combat dura trois quarts-d'heure. Livré aux fumées énivrantes de la victoire, l'intrepide champion veut en réhausser l'éclat, et la graver dans la mémoire des hommes ; heureux vainqueur il aspire à l'ovation, saisit la muselière de l'ours, et veut lui faire parcourir le village avec la docilité et la soumission qu'il n'a que pour son maître. Mais ici finit le cours de ses prospérités ; l'ours plus furieux que jamais veut le saisir, et parvient à lui appliquer sur la poitrine ses énormes griffes, les ramène à lui, et déchire et emporte les vêtemens de son infatigable ennemi sans lui faire de blessure. Le boucher renonça alors à son dessein téméraire, il se livra au repos, et se contenta de passer pour le plus habile et le plus courageux des jouteurs, désormais il vivra environné de gloire et d'admiration dans son village. (G. de Cambrai.)

On lit dans un journal de Paris :

Un grand événement dramatique vient d'avoir lieu cette semaine à l'Opéra : tous les échos de la rue Lepelletier retentissent de la retraite de M. Veron qui abdique la puissance territoriale de l'académie royale de musique en faveur de M. Duponchel son directeur de la scène. Après quatre ans d'une direction féconde en succès et en splendeur, après avoir jeté sur un théâtre long-temps en défaveur près du public, un éclat qui a ébloui toute l'Europe. M. Veron, a consenti à redevenir un simple homme du monde ; il désigne philosophiquement une des plus séduisantes royautés de l'époque, et renonce modestement à commander aux sylphides de l'Ecosse, aux náyades du pays des fées, aux bayadères de l'Inde et aux nones de Sainte Rosalie, il abandonne sans regret le palais d'Albion et ses enchantemens pour jouir en épicurien d'une fortune de soixante mille livres de rentes aussi honorablement que rapidement acquise. M. Veron a prouvé, pendant sa courte et brillante administration qu'il comprenait son époque et son public, et a résolu la question de savoir combien la publicité appliquée à la vogue pourrait rapporter d'argent en 4 ans.

(Signé) JARDON.

me bientôt no. — lieutenant par le general  
L'armée autrichienne ayant envahi la Belgique en 1790,

(4) A la révolution de 1830, les cris de *vive Fyon* se sont souvent mêlés aux acclamations du peuple. Cette année encore, à la fête du bourgmestre de Verviers, une population nombreuse étant réunie sous les fenêtres de ce magistrat pour applaudir aux sérenades que lui donnaient les

ternité.

La faible opinion qu'avait de lui-même notre illustre compatriote, le pouvoir était loin de la partager : aussi n'eut-on aucun égard à cette lettre, qui ferait aujourd'hui non rougir, mais sourire de pitié tant d'amateurs de promotions, qui ont le bon esprit de ne point s'arrêter à peser leurs capacités.

L'application de son système à l'opéra; sur une population de 800 mille âmes, lui a valu, bon ou mal au, 250,000 francs de bénéfices; chiffre égal au traitement de six maréchaux de France, ou de trois ministres, ou de deux ambassadeurs, ou équivalant au quart d'une liste civile du duc de Chartres; ce qui prouve qu'avec une société telle que la nôtre est organisée aujourd'hui, quatre directeurs de l'Opéra ne coûtent pas plus cher aux contribuables qu'un prince royal, et leur procurent beaucoup plus d'agrément.

— L'école d'horlogerie de Mâcon a cessé d'exister. Le *Journal de Saône-et-Loire* déplore vivement la chute de cet établissement, qui eût pu se maintenir par un léger secours de 30,000 frs.

— On a conduit, dimanche 21, au grand hôpital de Bordeaux, un paysan des environs, qui, monté sur un cérisier, en était tombé lourdement sur des échalas, dont l'un est entré par l'anus pour ne s'arrêter que dans le haut de l'épine dorsale. Ce qu'il y a de plus extraordinaire dans cet événement, c'est que ce n'est qu'après cinq jours de souffrance et l'emploi des forces de dix hommes, qu'on est parvenu à retirer l'échalas, lequel s'était gonflé dans les parties humides du corps, et que ce malheureux, malgré cette espèce d'empalement, n'a pas succombé à ses douleurs.

(Indicateur de Bordeaux.)

*Chronique judiciaire.* — Olivier, le prévenu, est un jeune garçon d'une vingtaine d'années, premier commis dans la boutique d'un pâtissier. Olivier est pacifique comme son nom, et cependant il est inculpé d'avoir exercé des hostilités contre Taillis, guerrier sentimental, fusilier de la caserne de l'Avs Maria, plaignant non partie civile dans l'affaire en voies de fait dont il va s'agir. C'est le mitron qui a tort. De temps immémorial, les bonnes d'enfant sont exclusivement du domaine des jolis militaires, et M. Olivier n'avait pas besoin de faire les doux yeux et de tenir des propos extrêmement agréables à Mlle Adélaïde, qui avait été préalablement subjuguée par le susdit troupière Taillis.

Voici la chose: c'est Taillis, le joli soldat, qui va la narrer: « Je fréquentais, sur votre respect, Mlle Laïde (avec un sourire excessivement malin) pour le bon motif, comme de juste. Voilà que ce particulier civil s'en offusque et qu'il prétend s'interposer. Je laisse faire le particulier, n'étant que médiocrement effarouché de ses sollicitations... Va toujours, bourgeois, va toujours! Ça m'était totalement inférieur tant qu'il se bornait aux soupirs; je conuais mon affaire. Mais voici où ça va se gâter. J'avais adressé une petite épître sur papier rose avec une forte jolie peinture en tête selon l'usage, à Mlle Laïde, et rempli d'espérances, j'avais été prendre ma faction, comme de juste. Voici où ça se gâte.

« En descendant la garde on me remet un billet; je me hâte d'ouvrir, c'était Mlle Laïde qui s'exclamait sur ses maîtres, soi-disant, d'avoir manqué antérieurement un rendez-vous, et qui me marquait qu'elle m'espérait le lendemain après la première appel, comme de juste, au Père-Lachaise. C'était un peu long, si vous voulez, ce n'était pas, si vous voulez encore, l'écriture de Mlle Laïde; mais comme elle a l'habitude, pour des raisons à elle connues, de faire écrire ses lettres par un écrivain public, je m'y rends à ce Père-Lachaise: J'attends, j'attends... j'en monte une terrible faction, avec ça qu'il en tombait, du ratafiat de grenouilles (comme dit un ancien militaire) Enfin n'importe, je m'en retourne au quartier trempé comme une soupe et vexé comme un caporal de poste qu'on déränge du poêle par un froid consécutif.

« Je me doute bien qu'il y avait là dessus quelque couleur qui n'était pas excellent teint, je guette Mlle Laïde et j'apprends qu'elle ne m'a pas écrit, que l'on m'a abusé d'un rendez-vous fictif, que ma lettre a été interceptée aux avant-postes par le particulier ici présent, et que c'est lui qui m'a envoyé promener pour ma santé au cimetière. Je vais le trouver, et je lui dis: Camarade, entre z'hommes, ça ne se passe pas de la sorte. — Je vous comprends, militaire, me répond-il, je suis à vous, quand j'aurai doré ma gilette. — Faites vos affaires, que je lui réponds, c'est bien un peu pressé, si vous voulez, mais ça ne refroidira pas. C'était, comme de juste, à mon briquet que je faisais illusion en ce moment.

« J'attends mon homme pour m'expliquer honorablement avec lui, mais pas du tout, le bourgeois ne se chauffait pas de ce bois là; et quand je présuppose qu'il va s'aligner d'ami-lié, il me passe la jambe et me travaille la figure avec le talon de ses bottes. Or, ceci n'est plus dans les attributions du militaire. C'est vous que cela regarde, messieurs les juges, arrangez-vous avec ce camarade là.

Olivier péroré à son tour: « Je suis totalement étranger à la mystification qu'on a fait éprouver au soldat en question. Je respecte profondément les militaires et le secret des lettres, et fût-ce un billet adressé à mon meilleur ami que je ne pourrais pas. Quand au duel avec monsieur le soldat plaignant, il est vrai que je l'ai accepté dans l'intention de ne pas m'y rendre; on sait ce que c'est que ces duels là, c'est pour se faire payer de bons déjeuners; on appelle cela chez les malins, vous tirer des carottes excessivement soignées. Alors voyant que je ne voulais pas m'arranger avec lui de cette sorte, monsieur est venu m'attaquer chez mon bourgeois, compromettre ma position dans le monde, c'est alors que je l'ai repoussé et qu'il est tombé dans le ruisseau.

L'affaire ainsi clairement expliquée, témoins pour et contre entendus, Olivier est déclaré coupable d'avoir volontairement frappé le plaignant, et condamné, vu les circonstances atténuantes, à quarante-huit heures de prison.

(Gazette des Tribunaux.)

## BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 1<sup>er</sup> JUILLET.

Par arrêté royal du 22 juin, le nommé J. B. Tondeurs, né et domicilié à Lennick-St.-Martin, condamné aux travaux forcés à perpétuité, à la flétrissure et à l'exposition publique, par les assises du Brabant, pour homicide commis sur la personne de son oncle, en octobre dernier, vient d'obtenir remise de la flétrissure et de l'exposition.

Par un autre arrêté du 29 juin dernier, la peine capitale prononcée le 3 avril dernier, par la cour d'assises du Brabant, contre Egige Verhaegen, convaincu de tentative de meurtre, a été commuée en la peine de travaux forcés à perpétuité. L'état de récidive dans lequel se trouvait ce criminel avait entraîné sa condamnation à mort.

La commutation de peine paraît être fondée sur ce que la tentative ne peut pas être punie aussi sévèrement que le crime, et que s'il est juste de majorer la peine en cas de récidive, on ne peut le faire quand il s'agit d'une gradation de peine aussi forte.

— Par arrêté du 29 juin, le roi approuve les statuts et autorise l'établissement de la société anonyme fondée à Bruxelles, sous le titre de *Banque foncière*.

— Un duel au sabre a eu lieu hier derrière l'Observatoire. Un des champions a reçu un coup de sabre à la tête. Beaucoup de monde assistait à ce combat.

— La cour de cassation s'occupera, dans son audience de ce jour, du pourvoi en cassation formé par le procureur-général, contre l'arrêt de la cour d'appel de Bruxelles, chambre des mises en accusation, en date du 13 mai dernier, qui a acquitté divers imprimeurs et éditeurs de journaux de cette ville, poursuivis du chef d'avoir inséré dans leurs feuilles la vente par actions de divers immeubles situés en Allemagne.

M. le conseiller Destouvelles est nommé rapporteur dans cette affaire. M. Plaisant, procureur-général, portera la parole.

— L'envoyé du St.-Père, à Bruxelles, M. Gizzi, est attendu dans cette résidence pour jeudi ou vendredi.

LIEGE, LE 2 JUILLET.

AVIS.

Nous faisons part à nos lecteurs que nous nous proposons de donner une plus grande extension au format du *Politique*. De cette manière, il nous sera possible de varier davantage les matières et de développer certaines parties de la rédaction. Nous regrettons de n'être pas encore en mesure d'opérer ce changement avec le commencement du mois de juillet; il aura lieu dans le cours du trimestre.

### TAXES MUNICIPALES DE LIÈGE.

Il paraît qu'un débat qui n'est point sans avoir de l'importance, s'est élevé entre la députation des états-provinciaux et la régence de Liège. Voici ce qu'on lit, à ce sujet, dans un journal de cette ville:

« Nous ferons remarquer combien il est à désirer, dans les véritables intérêts de la ville, que la régence ne diminue pas le tarif des taxes municipales. C'est cependant ce que les états-députés réclament et persistent à réclamer, si toutefois nos renseignements sont exacts. La députation pourrait-elle croire que la classe ouvrière paie en réalité cet impôt? Non, car les salaires sont basés sur les prix des objets nécessaires à l'existence, et en dernier résultat le riche supporte la taxe municipale. »

Si la députation des états pense que l'impôt municipal est exclusivement acquitté par la classe ouvrière, elle commet sans doute une erreur, mais le journal qui la relève tombe lui-même dans une erreur plus grave en disant qu'en dernier résultat c'est le riche qui supporte la taxe municipale.

Evidemment la taxe municipale frappe la classe des consommateurs, toute entière, les riches et les pauvres.

C'est encore une erreur de croire que l'élévation de la main d'œuvre, qui ne profite pas à l'ouvrier, retombe toujours sur le riche.

Voici comment cette élévation peut nuire à la classe ouvrière elle-même. Si par la taxe municipale on élève trop le taux des salaires, on peut empêcher des industries de naître ou de se développer; on peut aussi les forcer à abandonner l'enceinte de nos murs pour se transplanter là où les taxes n'auront point élevé le prix de la main d'œuvre. Dans ce cas, ce ne sera point certes la classe riche qui sera frappée, mais bien celle qui vit de travail.

Remarquez encore que si vous élevez, par la taxe, le prix de la main d'œuvre, vous faites aussi hausser le prix des produits de l'industrie, et par conséquent vous lui nuisez dans la lutte à soutenir contre la concurrence; ainsi dans ce cas, vous atteignez, non seulement l'entrepreneur d'industrie, mais vous pouvez, en restreignant ou en empêchant même la production, enlever encore du travail à la classe ouvrière.

C'est là un côté de la question des taxes municipales qui nous semble mériter quelque attention. L'administration d'une ville n'a point à examiner seulement ce qui peut arriver aujourd'hui ou demain de telle ou telle mesure, elle doit fixer ses regards sur l'avenir, si elle est jalouse de laisser après elle de reconnaissans souvenirs.

Nous n'avons point l'intention de juger au fond le débat élevé entre la régence et la députation des états, car nous n'en connaissons point les éléments; notre intention a été de faire remarquer seulement qu'il était inexact de dire que l'impôt municipal est supporté en réalité par la classe riche.

Il est cependant un côté de la question dont nous devons dire encore quelques mots. On a lieu d'espérer que le corps municipal de Liège, composé de libéraux, ne reculera point devant l'examen d'un principe d'économie sociale, soutenu aujourd'hui par les hommes les plus avancés, à savoir: que les petites taxes donnent souvent plus de revenus que les taxes élevées.

On connaît ce fait de l'histoire financière. En 1775, Turgot réduisit à moitié le droit municipal sur les poissons qui se vendaient sur les marchés de Paris, et malgré cette réduction, le produit de ces droits ne fut point diminué.

Que conclure de ce fait? Que l'abaissement du prix de cette denrée l'avait mise à portée d'un plus grand nombre de personnes et que la consommation avait doublé. Car c'est un effet de l'impôt, (qu'il ne faut point perdre de vue), de forcer la classe pauvre à restreindre sa consommation ou même à se passer tout à fait de certains objets quand l'impôt en élève trop le prix.

On sait encore que M. Necker cite des provinces françaises où le droit de l'odieuse gabelle avait été en partie rédimé; et là l'impôt rapportait autant et quelquefois davantage que là où les droits étaient plus élevés.

Plus récemment les économistes anglais ont traité largement la question, et ils ont prouvé par des chiffres puisés dans les registres de l'administration, que l'élévation des droits sur les sucres avait occasionné une diminution dans les revenus publics; que le droit sur le verre a été doublé sans rapporter un schelling de plus au trésor. Ils ont cité une foule de faits analogues sur les droits d'accises, sur les cuirs, le sel, etc. Il serait trop long et trop fastidieux de reproduire ici les tableaux où ces faits sont constatés; les personnes jalouses de s'éclairer sur la matière peuvent consulter les *Reviews* anglaises où toutes les questions d'impôts sont agitées.

Nous apprenons que les travaux qui s'exécutent au camp de Beverloo ne pourront être terminés que vers la fin de juillet. Les troupes n'entreront au camp que du 25 au 30. Pour hâter ces travaux la compagnie des pontonniers, aidée de plusieurs compagnies d'infanterie mises à la disposition du capitaine Guillaumot, ont déjà canalisé le Swertbeech depuis son confluent dans le Demer jusqu'à Beringen.

On nous assure que M. le capitaine Guillaumot va commencer un chemin aux rails en bois qui ira de Diest au camp.

M. le général Hurel surveille et active de sa présence ces travaux exécutés avec une promptitude

une perfection et une économie remarquables. Ce fait ne vient-il pas à l'appui de l'opinion souvent émise, de l'utilité qu'on pourrait tirer des armées en temps de paix, sans nuire à leur organisation et à leur instruction militaire ?

Il paraît certain que M. le général Harel prendra le commandement supérieur du camp et qu'il aura sous ses ordres MM. les généraux Maguan et Brias.

Voici l'énumération des troupes qui seront réunies au camp de Beverloo, le plus nombreux et le plus beau qui ait été formé dans notre pays.

1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> régiments de chasseurs à pied.  
1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> régiments d'infanterie de ligne.

2<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval.  
2<sup>e</sup> id. de lanciers. Ensemble 14 escadrons de cavalerie.

2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> batteries d'artillerie.  
2 compagnies de sapeurs mineurs.  
1 compagnie de pontonniers.

Il va s'établir à Diest et à Hasselt un service de voitures publiques pour conduire de ces deux villes au camp.

On a trouvé ce matin, gisant sur la rue, près de la porte *Hocheporte*, le cadavre d'un caporal appartenant au 1<sup>er</sup> régiment de ligne, en garnison dans notre ville. Il portait, à la partie postérieure de la tête, une blessure paraissant produite par un instrument contondant. L'autopsie qui a été faite a constaté une fracture profonde du crâne, correspondant à la blessure extérieure, et qui a dû produire la mort immédiate. La justice informe.

On assure que, d'après de nouvelles dispositions, chaque province aura son régiment de réserve, et que leurs numéros feront suite aux régiments d'infanterie de ligne auxquels ils seront conformes en tous points, pour la tenue. Ainsi Anvers aura le n<sup>o</sup> 13, le Brabant 14, la Flandre occidentale 15, la Flandre orientale 16, le Hainaut 17, Liège 18, le Limbourg 19, le Luxembourg 20, Namur 21. Les quatre premiers deux régiments composés de quatre bataillons, les cinq autres seulement de deux. Chaque province aura en outre une batterie d'artillerie de réserve et un escadron de cavalerie qui portera son nom.

Déjà toutes les nominations d'officiers supérieurs ont été soumises à la signature du roi et nous apprenons avec plaisir que plusieurs officiers de la révolution et de la garde civique mobile ont été replacés en activité dans ces corps.

Par un arrêté royal du 30 juin, est nommé substitut du procureur du roi près le tribunal civil de Namur, M. E. Stevart-Deblockausen, greffier au même tribunal, au remplacement de M. Defooz, appelé à d'autres fonctions.

On lit dans le *Nouvelliste de Verviers*, 1<sup>er</sup> juillet :

Hier, ont comparu devant le tribunal de police de cette ville, neuf individus prévenus de bruits et tapages injurieux, dans la nuit du 10 au 11 juin dernier. L'un d'eux a été renvoyé de la plainte; les huit autres ont été condamnés chacun à 12 francs d'amende et solidairement aux frais.

M. le commissaire de police a soutenu l'accusation et M<sup>e</sup> Herla a plaidé pour les prévenus.

Les lignes relatives au marché passé par le ministre de la guerre pour la fourniture des lits militaires insérées dans notre n<sup>o</sup> d'hier, sont extraites du *Constitutionnel des Flandres*.

On lit dans le *Constitutionnel des Flandres* :

Il paraît que les fortifications d'Ostende ne sont guères plus solides que celles de plusieurs autres de nos places fortes, construites ou augmentées sous le gouvernement modèle de Guillaume, par des *Hollandais*, les seuls admis, à cette époque, à l'exclusion des Belges, pour l'exécution de ces travaux importants. Certaines parties de ces fortifications menacent ruine ou s'éroulent déjà dans les fossés de la place. Voilà pourtant des constructions pour lesquelles on a prodigué les deniers de l'état, et qui devaient durer des siècles, à en juger d'après les sommes énormes qu'on y a dépensées. Félicitons-nous de ce que nos compatriotes n'ont pas

été complices de ces dilapidations; tout l'odieux en revient au tripot gouvernemental d'alors, à l'improbité des ingénieurs qui partageaient avec les entrepreneurs des vols faits à la nation, et à l'impéritie des supérieurs, sinon à leur connivence.

— On lit dans les journaux hollandais, du 1<sup>er</sup> juillet :

Nous apprenons de Londres que la princesse de Beira avec les deux fils de don Carlos quittera avant peu l'Angleterre et débarquera à Rotterdam pour se rendre ensuite à Rome.

Le célèbre compositeur Spohr se trouve en ce moment à Amsterdam. Il se rend aux bains de Scheveningen.

C'est par erreur que l'*Observateur du Hainaut* a annoncé le passage à Mons du prince de Talleyrand se rendant à Aix-la-Chapelle, puisque M. de Talleyrand était à Paris et a assisté à une des dernières audiences du roi. L'*Observateur* a sans doute voulu parler de M. le comte de Rigny, que quelques journaux avaient envoyé à Toulon, et que le *Nord* annonce être passé par Valenciennes pour aller à Aix-la-Chapelle.

Une lettre de Hambourg, en date du 22 juin, confirme la nouvelle rapportée par un capitaine de navire récemment arrivé de Kronstadt, que le gouvernement russe avait découvert (dans le courant de mai) un complot tramé contre l'empereur et l'état par les personnes qui faisaient partie de la conspiration de Pestel, Ryliew, Bestucheff, etc., et qui n'étaient pas compromises lors du procès en 1826. Plus de 60 personnes ont été arrêtées à Saint-Petersbourg et dans les provinces. Le secret est gardé devant l'Europe, et pour cela toutes les lettres généralement sont ouvertes aux bureaux de poste.

Le complot s'était formé, à ce qu'on dit, à cause du licenciement de l'école des cadets militaires, dont presque toute la jeunesse fut envoyée aux régiments stationnés en Sibérie et dans le Caucase, comme simples soldats. Quelques régiments de la garde impériale subirent le même sort.

Le *Journal de Paris*, organe du ministère, annonce la publication prochaine de tout ce qui est relatif à l'intervention espagnole; il ajoute que le gouvernement n'agit pas mystérieusement et ne reculera pas plus devant la publicité de ses résolutions que devant la responsabilité de ses œuvres.

La feuille ministérielle parle de la dernière discussion qui a eu lieu à la chambre anglaise et dans laquelle lord Palmerston s'est expliqué si franchement sur les motifs de l'intervention de l'Angleterre. Cette grave délibération, dit le *Journal de Paris*, a mis dans une parfaite lumière, la parfaite intelligence qui continue à régner entre la France et l'Angleterre et les heureux résultats de l'alliance de ces deux grandes nations, dont la politique est, on peut le dire, le premier gage du repos de l'Europe.

Un fermier s'est servi avec avantage en Angleterre de l'huile de baleine comme engrais. Un litre de cette huile visqueuse ou plutôt de résidu qu'on ne peut épurer, est égale, à ce que prétend le fermier expérimentateur, à neuf litres de rapure d'os.

#### RÉGENCE DE LIEGE.

Académie de peinture, sculpture, etc.

ORGANISATION. — DIRECTEUR.

Les bourgmestre et échevins, en exécution des dispositions arrêtées et procédant à l'organisation de l'académie de dessin, peinture, sculpture, architecture, gravure et ciselure, donnent avis aux artistes de ce qui suit :

1<sup>o</sup> Un appel est fait à ceux qui se croiraient des titres suffisants pour obtenir la place de directeur de l'établissement susdit.

2<sup>o</sup> Les demandes des postulans seront reçues jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre.

A l'Hôtel-de-Ville, le 30 juin 1835.

Le président du collège, Louis JAMME.

Par le collège, le secrétaire DEMANY.

Séance publique du conseil de régence samedi prochain à 5 heures du soir.

#### CORRESPONDANCE.

THEATRE. — LA DIRECTION. — L'AMI GRANDET.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Les débuts de notre troupe se traînent péniblement et ont bien de la peine à se terminer; décidément, M. de Mondonville, cet artiste d'un mérite si distingué, n'a pas les qualités nécessaires à un bon administrateur, il manque d'activité et se repose trop sur ses subordonnés; peut-être aussi est-il impossible qu'un homme véritablement artiste, fasse jamais un habile directeur de théâtre, leur nature diffère trop l'une de l'autre pour pouvoir se concilier; comment voulez-vous qu'un artiste toujours dominé par le laisser-aller de son talent puisse constamment payer de sa personne, assister à d'ennuyeuses répétitions, et se mettre à grouper des chiffres? Pour lui l'art est tout, et n'a pas de limites; tant dis qu'un directeur, à moins de succomber tôt ou tard, ne doit malheureusement l'apercevoir qu'à travers sa caisse. (1)

Dimanche passé nous avons eu la première représentation de l'Ami Grandet, comédie en trois actes, par Ancelot, qui l'a extraite, à l'exception du personnage de Grandet, tout entière d'une des bonnes compositions, *ne touchez pas à la hache*, par monsieur de Balzac, comme l'appelle quelquefois la critique parisienne lorsqu'elle se dépite; il y a une telle identité entre la comédie d'Ancelot et le conte de Balzac que je ne sais si, pour donner une idée exacte de la comédie, je ne ferais pas mieux d'analyser le conte; mais forcé de me conformer à mon en-tête, qui est l'Ami Grandet, je parlerai de la comédie.

Trois caractères bien tracés, créations de trois époques qui, quoiqu'elles se joignent diffèrent si profondément l'une de l'autre, sont dans l'ouvrage mis aux prises, et amènent des situations bizarres qui sortent souvent du vrai, mais qui ne laissent pas d'offrir de l'intérêt. La duchesse de Lanjeais, l'enfant gâté de la restauration, est une de ces femmes du grand monde qui usent leur vie dans un combat continuel de sentimens opposés, qui veulent mener de front leur coquetterie, leur fierté aristocratique, et leur amour; une de ces femmes qui, après avoir donné des preuves non équivoques de leur amour, viennent audacieusement répondre à l'homme qu'elles *daignent* aimer: « Monsieur, vous ai-je jamais rien promis? » Heureusement pour le général Jumilly qui, quoiqu'ayant reçu de l'amour de la duchesse des assurances écrites, se voit éconduit par une de ces phrases dont les femmes sont quelquefois si prodigues, que son ami Grandet, l'ex-chirurgien de la garde impériale, est là et ne l'abandonne pas au moment du danger; puisque cette femme n'a pas de cœur, il faut attaquer ses nerfs, lui crie énergiquement Grandet qui se souvient de s'être ni aisement cassé la jambe à cause de la perfidie d'une femme, et qui maintenant en veut à toutes les coquettes; voilà donc la guerre déclarée... D'un côté se trouvent le général Jumilly et Grandet, ce type du soldat de l'empire, de l'autre la duchesse de Lanjeais, la femme du noble faubourg St. Germain, encore dans toute sa splendeur, telle qu'elle était avant 1830, écoutant les conseils de son aïeule, la princesse de Beaumont-Chauvry, débris de la rouerie du dix-huitième siècle, qui ne voit dans M. Jumilly qu'un soldat décaissé, fait général par monsieur de Buonaparte. Au second acte, Grandet, fidèle à son système, fait enlever la duchesse et l'emmena évanouie chez son ami, lui recommande de ne pas la ménager, maintenant qu'elle est en son pouvoir; le général en véritable amant, a bien de la peine à s'y décider et se trouve faible en face de la duchesse; au moment où tout son courage est prêt à l'abandonner, et qu'il va se laisser attendrir, un morceau de flûte sur l'air de: Prenez garde, la Dame Blanche, exécuté par l'impitoyable Grandet, qui voit tout le danger de la position de son ami, lui rend de la fermeté; cependant la duchesse qui a été sur le point de se trouver compromise, profite de la générosité de son amant que Grandet qualifie de maladresse, reprend tout son aplomb de femme, persille le général et même Grandet, et les quitte pour aller au bal... Quinze jours après cet événement, la duchesse s'aperçoit seulement qu'elle aime le général; mais il est trop tard, il ne reparait pas; de désespoir, elle menace son aïeule de faire une esclandre; elle veut envoyer sa voiture et ses gens à la porte de M. Jumilly, afin de se compromettre aux yeux de tout Paris, à quoi la princesse lui répond: il vaudrait mieux aller chez lui, le soir, en fiacre, que d'envoyer le jour ta voiture à sa porte; phrase qui dépeint tout le cynisme de l'orgueil aristocratique; cependant l'infatigable Grandet vient annoncer le mariage de son ami; à cette nouvelle la duchesse redevient femme, de ce moment elle a compris le désespoir d'un abandon, elle, la coquette, la dédaigneuse amante se trouve réduite à renier son rang, ses titres qui lui ont donné tant de fierté; alors le général se présente, et rassure la belle désolée en lui disant que son mariage n'est que de l'invention de l'ex-chirurgien; et bien! s'écrie Mme. de Beaumont, puisque M. Jumilly épouse ma petite fille, nous le ferons marquis, en sera-t-il plus heureux? Telle est la réflexion philosophique de l'ami Grandet.

M. Berger qui ne joue bien que les rôles fortement nuancés a parfaitement compris le personnage de Grandet, sa femme est un peu froide, et dit souvent trop vite quelques parties de son rôle. Paul qui débutait manque de dignité, et a une mauvaise diction, il vaut mieux que Clodius et fait regretter M. Alfred Harmant. (2) Agréés, etc.

Liège, le 30 juin 1835.

(1) Notre correspondant nous semble quelque peu sévère pour l'administration de M. de Mondonville. Jamais en effet la direction ne s'est vue jettée dans plus d'embarras. Elle a vu succomber un premier ténor, une première chanteuse, un jeune premier pour le vaudeville, un comique. C'était une vraie déroute.

(2) Ici encore notre correspondant est sévère: sous le rapport du ton et des manières, M. Paul nous paraît préférable à M. Alfred Harmant.

modeste boulanger dans une ville toute occupée

de luxe que les fabricans eux-mêmes se permet-

n'eut garde de faire donner à son fils une

me bientôt no...

L'armée autrichienne ayant envahi la Belgique en 1790,

(1) A la révolution de 1830, les cris de *vive Fyon* se sont souvent mêlés aux acclamations du peuple. Cette année encore, à la fête du bourgmestre de Verviers, une population nombreuse étant réunie sous les fenêtres de ce magistrat pour applaudir aux séductions que lui donnait le...

ternité.

La faible opinion qu'avait de lui-même notre illustre compatriote, le pouvoir était loin de la partager; aussi n'eut-on aucun égard à cette lettre, qui ferait aujourd'hui non rougir, mais sourire de pitié tant d'amateurs de promotions, qui ont le bon esprit de ne point s'arrêter à peser leurs capacités.

(Signé) JARDON.

**RÉGENCE DE LIEGE.**

**ECOLE DES FILLES ET ECOLE GARDIENNE ;  
établies par la ville au local de Ste.-Barbe,  
Outre-Meuse.**

Les bourgmestre et échevins, considérant que les travaux d'appropriation du local de Ste-Barbe ne pourront être terminés pour le 1<sup>er</sup> juillet prochain, informent que l'ouverture des dites écoles est postposée au 1<sup>er</sup> août suivant.

Ils rappellent, à cette occasion,

1<sup>o</sup> Que pour l'école primaire on n'admet que les filles appartenant à des familles non aisées de Liège, de l'âge de 6 à 12 ans, et munies d'un certificat de médecin constatant qu'elles ont été vaccinées et qu'elles ne sont atteintes d'aucune maladie ni infirmité contagieuse;

2<sup>o</sup> Qu'à l'école gardienne sont admis les enfants des deux sexes, de deux à six ans, appartenant aussi à des familles non aisées, à des parents artisans, etc., alors que ces enfants ont été vaccinés et ne sont non plus atteints d'aucune maladie contagieuse;

3<sup>o</sup> Que l'institutrice en chef de ces deux établissements communaux, est autorisée à recevoir provisoirement les enfants dont il s'agit, et qu'il suffit de les faire inscrire à cet effet au domicile de Mlle. Thérèse Vannièr, rue St-Etienne, n<sup>o</sup> 632, en fournissant un certificat du commissaire de police du quartier et le certificat susdit de médecin.

Les bourgmestre et échevins comptent sur l'influence de MM. les fabricans et chefs d'ateliers pour obtenir le résultat qu'ils attendent : l'envoi dans ces nouvelles écoles du plus grand nombre d'enfants possible.

A l'hôtel-de-ville, le 30 juin 1835.

Le président du collège, Louis JAMME.

Le secrétaire de la régence, DEMANY.

**CASERNEMENT.** — Les bourgmestre et échevins, mettront en adjudication, le mercredi 8 juillet courant, à midi, le service du casernement des troupes dans les bâtimens militaires appartenant à la ville.

Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la régence où l'on peut en prendre connaissance.

A l'hôtel de ville, le 2 juillet 1835.

**ETAT CIVIL DE LIEGE du 1<sup>er</sup> juillet.**

*Naissances* : 2 garçons, 2 filles.

*Décès* : 2 filles, 3 hommes, savoir : François Joseph Dewandre, âgé de 76 ans, directeur de l'académie royale de dessin, au Péry, veuf de Marie Catherine Beckoz. — Joseph Doffe, âgé de 65 ans, journaliste, derrière St-Martin, époux d'Anne Marie Destordeur. — Jean Louis Bertrand, âgé de 34 ans, pelletier, rue Pont d'Île, époux de Marie Catherine Defoos.

**ANNONCES ET AVIS DIVERS.**

**BAL**, dimanche, lundi, jeudi et dimanche suivant, chez DOFFLEIN-GRISSARD, à la grande salle, au moulin, dans la Petite-Voie, à Herstal. 861

Dimanche et lundi **BAL** chez MELOTTE à HERSTAL. On JETTERA les deux jours des ROUES D'OIES. 860

ESTURGEONS très frais à 33 cents la livre chez PERET, rue Ste Ursule.

**VENTE**

DE

**FLEURS ET D'ARBUSTES,  
POUR CAUSE DE DÉPART.**



LUNDI, 6 JUILLET, il sera vendu sous la direction de Fr. THONNARD, rue Féronstrée, cour des Hospices, une superbe collection de Fleurs et d'Arbustes, provenant d'un amateur, notamment des lauriers, oranges, cactus, etc. 862

**A LOUER POUR LE 15 MARS 1836,**

Dans la commune de la Gleizhe, à trois lieues de Liège, canton de Hologne aux Pierres, premier district de la province de Liège.

1<sup>o</sup> Un MOULIN à farine, mû par l'eau qui ne manque jamais, avec 9 bonniers de jardin, prairies, verger et terres labourables. Il y a à ce moulin trois meules, une pour le froment, une pour le seigle, la troisième meule est une hosièrerie pour perler l'orge et l'épeautre. Il y a aussi une batterie au chanvre. Ce Moulin est neuf, n'étant bâti que depuis peu d'années; tous les bâtimens sont couverts en ardoises.

2<sup>o</sup> Une FERME de quinze bonniers de terres et prairies dont les bâtimens sont neufs et presque tous couverts en ardoises.

3<sup>o</sup> Une autre FERME de quatre-vingt-cinq bonniers de terres labourables, jardins, vergers et prairies; la moitié des bâtimens est couverte en ardoises.

4<sup>o</sup> La CHASSE à LOUER présentement, sur environ trois cents bonniers, tant bois que prairies et terres labourables. S'adresser au château de Hautepeppe, situé dans ladite commune de la Gleizhe. 855

Une SERVANTE sachant faire une cuisine bourgeoise, peut se présenter au bureau de cette feuille.

**BANQUE LIÉGEOISE.**

L'administration a l'honneur d'informer qu'à compter du mois prochain, elle délivrera des obligations à terme de un à dix ans de date, PORTANT INTERÊT à 4 pour cent l'an, payables par semestre. Ces obligations seront en nom, à ordre, ou au porteur, au gré des preneurs.

Les capitalistes qui désirent en obtenir, doivent souscrire au bureau de la banque, place St. Denis, n<sup>o</sup> 637, de neuf à une heure, les obligations seront délivrées d'après le rang de la souscription. 831

On désire trouver à LOUER pour la Noël prochaine, UNE MAISON spacieuse dans le centre de la ville. S'adresser à M<sup>e</sup> LAMBINON, notaire, rue derrière l'hôtel de ville, n<sup>o</sup> 1002. 849

**A LOUER PRÉSENTEMENT**

UNE BELLE ET BONNE MAISON DE COMMERCE, située à Liège, rue de la Régence, n<sup>o</sup> 10, s'y adresser, on pourrait en même temps traiter de gré à gré pour la remise de commerce, consistant en marchandises d'annages, mérinos, etc., etc., à des prix et conditions avantageux, dans l'entretemps on continue à vendre lesdites marchandises au prix de facture. 354

M<sup>e</sup> DUSART, notaire, rue Féronstrée à Liège, fait savoir que le mardi sept juillet 1835, à 2 1/2 heures de relevée, il VENDRA aux enchères en son étude, UN BOIS situé à Oneux, commune d'ocquier, en Condroz, contenant environ 220 perches borné par les bois de M. Vandecastee de Jehay et de Troussat. Le taillis n'a pas été coupé depuis douze ans. S'adresser audit M<sup>e</sup> DUSART notaire. 771

**LIBRAIRIE MODERNE,**

MONTAGNE DE LA COUR, n<sup>o</sup> 2, A BRUXELLES.

**SOUSCRIPTIONS ET ABONNEMENTS**

A TOUTES PUBLICATIONS SANS EXCEPTION.

**GAZETTE DE SANTÉ,**

A l'usage des curés et des bienfaiteurs des pauvres : Journal de médecine domestique; recueil des notions immédiatement applicables à l'entretien et au rétablissement de la santé, mises à la portée de toutes les intelligences. Par MM. Alibert, Ampère, Amusat, Brière de Boismont, Caffé, Campmas, Cavenlou, Evrat, Gerdy, Haas, Leroy d'Etiolle, Martin Saint-Auge, Prosper Martin, Rogues, Roché, E. Rousseau, Alphonse Toirac, H. Touche, Sanson, aîné.

GABRIEL GRIMAUD DE CAUD, DIRECTEUR. La Gazette de Santé paraît tous les mois par cahier de 48 pages in-8<sup>o</sup> orné de planches coloriées avec le plus grand soin. 6 cahiers forment un volume. L'abonnement est de 9 francs par an, franc de port pour toute la Belgique.

**LE MERCURE DE FRANCE,**

REVUE COMPLÉMENTAIRE DU MUSÉE DES FAMILLES ET DES MAGASINS PITTORESQUES.

Etudes critiques et révélations mensuelles du journalisme, de la librairie, des académies, des loteries, des salons, des théâtres et des tribunaux.

Le Mercure paraît le 15 de chaque mois, par livraison de 16 pages. L'abonnement pour l'année est de 5 francs.

**ARCHIVES DU COMMERCE,**

ET DE

L'INDUSTRIE AGRICOLE ET MANUFACTURIÈRE, Recueil de tous les documens officiels, tarifs des douanes, renseignemens, faits et avis pouvant intéresser les négocians,

Par M. P. Henrichs, membre de l'académie de l'industrie agricole et commerciale, etc.

« Le ministère du commerce y déposera les renseignemens dont il importerait au commerce d'avoir promptement connaissance. »

Les Archives du commerce continueront à avoir pour but principal de répandre et de faciliter les connaissances propres au commerce et de diriger, autant que possible, les négocians dans leurs opérations.

Prix de l'abonnement : pour un an, 42 francs, rendu à domicile, pour toute la Belgique.

L'année se compose de douze livraisons; il en paraît une par mois, chaque livraison contient six feuilles d'impression. Les personnes qui désiraient acheter la collection des années précédentes (1833 et 1834), les obtiendront à 40 francs les 4 volumes de chaque année.

Ces souscriptions concourent à la faveur des primes de 500, de 300 et de 200 fr., qui viennent d'être établies, et dont le tirage aura lieu le 31 décembre suivant.

On souscrit au bureau du Politique.

**VILLE DE LIEGE.** — Les bourgmestre et échevins, vu la demande du sieur L. Dejace, fils, serrurier, tendante à établir un atelier pour l'exercice de son état, dans un bâtiment qui lui appartient, située entre les ruelles Matroguard et Croix de Bourgogne, lesquelles aboutissent à la rue sur Meuse à l'Éau, arrêtent :

La demande ci-dessus énoncée sera publiée par la voie des journaux et affichée tant sous le perron de l'hôtel de ville qu'à la porte de l'église de St-Denis. Les personnes qui auraient des motifs d'opposition sont invitées à les faire remettre à la régence dans le terme de 15 jours.

A l'Hôtel de Ville, le 29 juin 1835

Le président du collège, Louis JAMME.

Par le collègue le secrétaire, DEMANY.

**COMMERCE.**

Fonds anglais du 29 juin. — Cons. 91 1/2 0/10. belge, 99 1/2 Holl. 55 1/2. Port. 84 1/2. Esp. cortés, 42 3/4 à 43, le scrip, 15 1/2 à 15 diff. 18, passive 11 1/2 à 12.

Bourse de Vienne du 22 juin. — Métalliques, 101 7/8. — Actions de la banque 1349 0/10.

Bourse de Paris, du 30 juin. — Rentes, 5 1/2, 108 1/2 fin cour., 107 95. — Rentes, 3 p. c. 78 00, fin cour., 78 10 — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 96 00, fin cour., 96 00. — Emprunt Guebbard, 43 3/4, fin cour., 00 0/10. — Rente perpétuelle, 5 p. c., 40 0/10, fin cour., 00 00. — Trois p. c., 27 1/4, fin cour., 00; différée, 16 3/8. — Cortés, 33 3/4. — Portugais, 00 0/10. — d'Haiti, 0000 00. — Grec, 000. — Emp. belge, 100 0/10, fin cour., 000 0/10. — Empr. romain, 100, fin cour., 000 0/10. — Empr. de la ville de Bruxelles, 00. — Banque de Belgique, 000 0/10 — Coupons cortés, 00 0/10.

Bourse d'Amsterdam du 30 juin. — Dette active 55 3/8 000 — Dito, 5 1/2, 101 3/16 00. — Dito Différée, 1 29 1/28 0. — Bill. de chance 25 1/8. — Syndi. d'amor. 94 5/8 00. — Dito, 3 1/2 1/2, 79 15/16 0. Contrib. de guerre, 0 0/10 Bill. du trés. 6 1/2, 0 0/10 0. — Société de comm. 000 0/10 00. — Rus. b. et comp. 104 1/4. — Dito 1828 et 1829, 104 1/4 00. — C. ch. H. 1831, 1833 98 7/8. — Dito ins. au gr. liv. 67 3/4 000 Dito emp. à L., 5 1/2, 00 00. — Prus. nég. à L., 6 1/2, 00 0/10. — Dan. m. à Lond., 0 0/1. — Rente franç. 78 13/16 0. — Rente perp. d'Espagne, 0 0/10. — Dito d'Amst., 40 1/2 0 — Dito à Londr., 3 1/2, 25 1/16 0 — Dito à Paris, 0 0/10. — Dito à Anvers, 00 0/10. — Dette diff. d'Esp. à Paris, 15 7/8 0000. — Bons cortés à Lond. 30 0/10. — Coupons des cortés, 0000. — Vienne actions de la banq., 0000. — Métalliques, 98 7/8 — Act. Rot. 1<sup>re</sup> levée, 000. — Dito 2<sup>e</sup> levée, 000 0. — Lots de Pologne, 000 0/10 00. — Naples falcon. 00 0/10. — Dito à Londres, 00. — Brésiliens, 84 3/40. — Grecs 0 — Lots Prussiens 111 0/10.

**Bourse d'Anvers du 1<sup>er</sup> juillet.**

Changes.	à courts jours.	à deux mois	à 3 mois
Amsterdam	3 1/4 0/8 perte	A	
Londres.	12 12 1/2	12 05	A
Paris.	47 5/16	A 47 0/100	46 7/8
Francfort.	35 15/16	P 35 3/4	35 9/16
Hambourg.	35 3/8	35 3/16	35 1/16
Escompte 0 1/2.			

Effets publics Belgique. — Dette active, 104 1/2 A. — Idem différée, 43 3/4 0. — Oblig. de l'entp., 95 00 P. — Emprunt de 48 mill., 100 0/10 P 00. — Idem de 12 mill., 000 00. — Idem de 24 mill., 000 00. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 000 0/10 P. Idem diff., 00 00. — Rente remb., 88 1/4 A et 98 1/2 0010. — Espagne. Guebb., 42 1/2 P. Idem perp. Paris, 3 p. c., 00 0/10 P. Idem. perp. Amsterdam, 40 39 1/2 A. — Idem diff., 16 0/10 A.

**Cours après la Bourse.**

Les fonds espagnols, qui tendaient à la baisse au commencement de la bourse, sont devenus plus fermes, et restent très-demandés après la cote.

Perpétuelles, 39 3/4 A. — Cortés 30 0/10 A — Coupons dit anglais 00 0/10 0. — Dette différée, 16 0/10 A. — Primes à un m. dont un: Perpétuelles 42 3/4 P., fin cour., 00. — Cortés 35 P. — Dette diff. 17 P.

**MARCHANDISES. — Vente par contrat privé.**

300 balles café Brésil, à 32 cts consom. — 29 caisses sucre Bahia, prix inconnu. — 200 caisses sucre Havane blond, à florins 20 1/2 entre pôt national.

**Arrivages au port d'Anvers, du 30 juin au 1<sup>er</sup> juillet.**

Le brick suédois Wilhelm, c. Bendel, v. de Marseille, ch. de coton, soufre et soude.

Le brick Adolphe, c. Roggezak, ven. de Riga, ch. d. bois.

Le schooner danois Haabet, c. Lemmersen, v. de New-Port ch. d'avoine.

Le koff honovrien Marie Louise, c. Holwedel, v. d'Emden ch. d'avoine.

Bourse de Bruxelles, du 1<sup>er</sup> juillet. — Belgique. Dette active 54 1/2 0. Emprunt de 48 mill., 100 0/10 0. — Actions de la société générale (5) 840 0/10 P. Société de comm. de cette ville 118 0/10 0. Banque de Belgique (5) 110 et P. Hollande. Dette active, 54 5/8 A. — Espagne. Guebbard, 42 0/10 0. 00. Perpét. Anvers 4 p. 1/2. Id. Amsterdam 5 p. 1/2. 39 1/4 P. — Idem Paris 3 p. 1/2. 0 0/10 0. Cortés à Londres, 30 1/2 P. Dette différée, 16 1/4 P.

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n<sup>o</sup> 622, à Liège.